



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER
AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 586

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

1. Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 6 octobre 2014 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 586 – Modifiant le règlement de zonage numéro 436 afin de modifier l'usage d'une partie de la zone I-1, en agrandissant la zone I-2. La partie enlevée à la zone I-1 comprend une partie des lots 4 428 933, 1 386 740, 1 387 596 et 1 387 597.

2. L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ à*Ascot Corner*.....ce.....21^{ième}jour de *novembre*
de l'an deux mille quatorze.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), *Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier*
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés
par le conseil, du *21 novembre*, au *1^{er} décembre* 2014.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce *21^{ième}* jour de *novembre* 2014

Directeur général et secrétaire-trésorier